

1. DEFINITIONS	1
2. OBJET	1
3. DESCRIPTION DU SERVICE	2
4. COMMANDE	3
5. MISE EN PLACE DU SERVICE	3
6. TITULARITÉ DES ADRESSES IP	3
7. TARIFS, FACTURATION ET DUREE.....	3
8. EFFETS DE LA RESILIATION	4
9. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT	5
10. TRANSFÉRABILITÉ	6
11. DÉDOMMAGEMENT.....	6
12. NON-SPÉCIFICITÉ DES ADRESSES IP	6

1. DEFINITIONS

« **Additional IP** » : nom commercial du Service tel qu'indiqué sur Site OVHcloud.

« **Adresse(s) IP** » : Identifiant d'un hôte attaché à un réseau IP public connecté à l'Internet public, permettant d'atteindre l'hôte.

« **Adresse IPv4** » : désigne les adresses de type Internet Protocol version 4.

« **Adresse IPv6** » : désigne les adresses de type Internet Protocol version 6.

« **Bloc(s) d'adresses IP** » : Ensemble contigüe d'Adresses IP groupées par un même suffixe (masque réseau)

« **Campus** » : Centre de données ou ensemble de centres de données contrôlé(s) par OVHcloud, depuis le(s)quel(s) OVHcloud fournit ses services, localisé(s) dans une région géographique définie (par exemple, le Campus de Gravelines).

« **Réputation IP** » : Indicateur émis par une entité gérant une liste de type « real time block list » et lié à une Adresse IP Publique donnée permettant à une entité logicielle réceptrice d'évaluer la fiabilité de l'émetteur utilisant cette Adresse IP Publique pour communiquer.

« **Service(s) Compatible(s)** » : Tous services, tels que l'utilisation des produits, Éléments d'OVHcloud (infrastructures, réseau, etc.) fournis par OVHcloud au Client compatibles avec le Service tel que précisé sur le Site OVHcloud.

« **Registre Internet Régional** » ou « **RIR** » : Organisme régional qui fournit et gère les adresses IP publiques d'une région géographique donnée.

« **Whois** » : Base de données globale contenant des informations administratives liés aux Adresses IP annoncées sur l'Internet public.

2. OBJET

Les présentes Conditions Particulières de Service ont pour objet de définir les conditions spécifiques applicables au service décrit à l'article 3 (Description du Service) et dénommé « Additional IP » (ci-après le ou les « Service(s) »). Elles complètent les Conditions Générales de Service en vigueur.

En cas de contradiction, les présentes Conditions Particulières de Service prévalent sur les Conditions Générales de Service.

3. DESCRIPTION DU SERVICE

3.1. Principe

Le Service permet de provisionner et d'assigner des Adresses IP ou des Blocs d'adresses IP à un Service Compatible. Le Service est utilisable au travers d'une API ou via l'Interface de Gestion. La liste des Services Compatibles est disponible sur le Site OVHcloud. Le Client peut ainsi modifier le Service Compatible pour lequel il souhaite associer une ressource mais également relâcher les Adresses IP et les Bloc d'adresses IP dont il estime ne plus avoir besoin.

Chaque Service Compatible permet au Client de souscrire à un nombre limité d'Adresses IP ou de Blocs d'Adresses IP additionnelles. Les limitations par Service Compatible et par Compte Client sont précisées sur le site OVHcloud.

Il est précisé que le Client ne peut pas assigner une même Adresse IP d'un même Bloc d'adresses IP à plusieurs services simultanément, et qu'un Bloc d'adresses IP ne peut pas être divisé afin d'assigner les Adresses IP qu'il contient de manière individuelle au travers de plusieurs services.

Sauf indication contraire notamment sur le Site OVHcloud, OVHcloud ne met à disposition dans le cadre du Service que des Adresses IPv4. Le Service n'est pas compatible avec les Adresses IPv6.

3.2. Périmètre géographique

Lors de la Commande, le Client choisit le Service Compatible avec lequel il souhaite utiliser l'Adresse IP ou le Bloc d'adresses IP. Le Campus sur lequel s'exécute le Service Compatible associé détermine le Campus sur lequel pourra être utilisé l'Adresse IP ou le Bloc d'adresses IP. La liste des Campus compatibles avec le Service est disponible sur le Site OVHcloud. Le Client ne pourra pas utiliser ses adresses IP sur un Campus autre que celui sélectionné au moment de la Commande.

Il appartient au Client de déterminer avec précision le Campus d'affectation en fonction des services sur lesquels il utilisera l'Adresse IP ou le Bloc d'adresses IP. Le Campus d'affectation ne peut pas être modifié pendant la durée du Service.

3.3. Fonctionnalités additionnelles

3.3.1. Protection des Adresses IP

OVHcloud s'engage à mettre en place des outils techniques permettant de protéger les Adresses IP des Clients notamment lorsqu'elles sont victimes d'attaques informatiques. Cette protection ne consiste en aucun cas en une obligation de résultat à la charge d'OVHcloud, OVHcloud ne répondant que d'une obligation de moyen.

3.3.2. Reverse DNS

Dans le cadre du Service, le Client bénéficie de la fonctionnalité attenante optionnelle « Reverse DNS ». Cette fonctionnalité permet au Client d'assurer la gestion du DNS inversé (*reverse DNS*, *zone arpa*) attendant aux Services souscrits.

3.3.3. Géolocalisation

Dans le cadre du Service, le Client bénéficie de la fonctionnalité attenante optionnelle « Géolocalisation » qui permet d'affecter un pays de provenance à l'Adresse IP ou au Bloc d'adresses IP.

4. COMMANDE

Le Client peut commander le Service à tout moment, selon disponibilité, sur le site Internet d'OVHcloud et dans son Interface de Gestion sous réserve qu'il bénéficie de Service(s) Compatible(s).

Toute commande d'Adresses IP ou de Bloc d'adresses IP se fait sous réserve de ne pas avoir atteint le nombre maximum d'Adresses IP prévu par Service Compatible, ou par Compte.

OVHcloud se réserve le droit de refuser toute demande de nouvelles ressources sans devoir en justifier au Client. Ce refus peut être motivé pour de multiples raisons telles qu'à titre non exhaustif : non-respect des dispositions applicables à l'attribution des ressources, non-respect des termes contractuels d'OVHcloud, Adresses IP listées en raison de leur utilisation par le Client, absence de ressources disponibles, etc.

5. MISE EN PLACE DU SERVICE

Lors d'une demande de mise à disposition du Service, OVHcloud mettra en œuvre des efforts commercialement raisonnables pour mettre l'Adresse IP et/ou le Bloc d'Adresses IP à disposition dans les plus brefs délais, et au plus tard sous dix (10) jours ouvrés.

Lorsque les Blocs d'Adresses IP seront disponibles, ils apparaîtront dans l'Interface de Gestion du Client. Le Client est invité à vérifier régulièrement son Interface de Gestion à cet effet.

6. TITULARITÉ DES ADRESSES IP

OVHcloud concède au Client un droit d'utilisation des Adresses IP et/ou du Bloc d'Adresses IP sur lesquels portent les Services du Client. Quelle que soit la durée d'utilisation des Services par le Client, en aucun cas, OVHcloud ne transfère au Client la propriété des Adresses IP et/ou du Bloc d'Adresses IP, OVHcloud restant à tout moment seule titulaire des Adresses IP ou du Bloc d'Adresses IP qu'elle met à la disposition du Client.

7. TARIFS, FACTURATION ET DUREE

7.1. Tarifs et facturation

Les tarifs applicables sont disponibles sur le Site OVHcloud. Sauf mention contraire, ces tarifs sont exprimés hors taxes.

Les Adresses IP Supplémentaires sont facturées mensuellement. Seul le tarif indiqué sur la Commande éditée par OVHcloud correspond au montant total à payer par le Client.

Le prix des Services demeurera inchangé et exigible en son intégralité dans le cas où OVHcloud viendrait à reprendre une ou plusieurs Adresses IP dans les conditions de l'article 9 (Obligations et responsabilité du Client).

7.2. Moyens de paiement

Lors de la Commande, ainsi qu'à chaque renouvellement du Service, une facture est émise et réglée par prélèvement automatique sur le moyen de paiement enregistré par le Client. Le Client s'engage à enregistrer un moyen de paiement valide sur son Compte Client parmi les moyens de paiement disponibles.

En cas de désactivation du paiement automatique dans les conditions prévues à l'article 7.4. (Durée ; Renouvellement), le Service concerné est automatiquement résilié à la fin de la période en cours.

Le Client conserve néanmoins la possibilité de renouveler le Service concerné en réactivant la fonctionnalité de paiement automatique, ou en payant de façon anticipée la prochaine Période de Renouvellement, jusqu'à 24 heures avant la fin de la période en cours.

7.3. Délai de paiement

Tous les Services sont facturés sur une base mensuelle, un mois à l'avance.

7.4. Durée ; Renouvellement

Le Service est commandé pour une période initiale d'un (1) mois (la « Période Initiale »), et est automatiquement renouvelé par périodes successives d'un (1) mois (la ou les « Périodes de Renouvellement ») dans les mêmes conditions contractuelles et tarifaires, sauf (a) en ce qui concerne la durée de la première Période de Renouvellement, la durée pouvant varier entre un (1) et trente (30) jours en cas de réalignement sur un cycle calendaire civil, et (b) en cas de résiliation par l'une des Parties au moins 24 heures avant le renouvellement.

La Période Initiale commence le jour de la mise à disposition effective du Service au Client.

Par exception au premier paragraphe, lorsque la Période Initiale ne commence pas le premier jour d'un mois civil (démarrage en cours de mois), le cycle de renouvellement du Service est réaligné sur un cycle calendaire civil de la manière suivante :

- La Période Initiale dure un (1) mois, commence le jour de la mise à disposition du Service, et est facturée pour un (1) mois ;
- La première Période de Renouvellement dure du premier jour suivant la fin de la Période Initiale, jusqu'au dernier jour du mois civil en cours ; le Service est facturé *pro rata temporis* ; puis
- Les Périodes de Renouvellement suivantes durent un (1) mois, commencent le premier jour du mois civil, et sont facturées pour un (1) mois.

Par exemple, si la Période Initiale commence le 12 du mois de mars 2022 :

- *La Période Initiale dure un (1) mois, du 12 mars 2022 au 11 mars 2022 ;*
- *La première Période de Renouvellement dure du 12 mars 2022 au 31 mars 2022 ; puis*
- *Les Périodes de Renouvellement suivantes durent un (1) mois et commencent le premier jour de chaque mois civil suivant (1^{er} avril 2022, 1^{er} mai 2022, 1^{er} juin 2022, etc.).*

8. EFFETS DE LA RESILIATION

Lorsque le Client demande la résiliation du Service (incluant la suppression d'une Adresse IP ou d'un Bloc d'Adresses IP), OVHcloud vérifiera préalablement que la réputation du Bloc d'Adresses IP ou de l'Adresse IP n'est pas négative.

A ce titre, OVHcloud vérifiera que le Bloc d'Adresses IP ou l'Adresse IP n'a pas fait l'objet d'une procédure de mise sur liste noire (blacklisting) par un organisme notoirement connu dans la lutte contre le SPAM ou contre les activités frauduleuses (Phishing, fichiers malveillant) tels que SPAMHAUS ou encore SPAMCOP.

Dans l'hypothèse où le Bloc d'Adresses IP ou l'Adresse IP du Client figure sur une telle liste noire, il appartient au Client de prendre toute mesure auprès des organismes à l'origine du listage, pour retirer le Bloc d'Adresses IP ou l'Adresse IP concerné des listes noires avant le terme du Service. Le retrait de toutes les listes noires est exigé pour confirmer que la réputation du Bloc d'Adresse IP ou de l'Adresse IP n'est pas entachée et que par conséquent celle-ci peut être réaffectée à un nouveau Client.

A défaut d'un tel retrait, le Client sera facturé des frais correspondants au retrait des listes noires selon le tarif en vigueur sur le Site Internet OVHcloud.

9. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

9.1 Règles applicables

Le Client s'engage à utiliser le Service conformément aux Conditions Générales et Particulières d'OVHcloud et à la documentation mise à sa disposition par OVHcloud notamment via le site internet suivant : <https://docs.ovh.com/>.

A ce titre, le Client s'engage, notamment, à conserver une bonne Réputation IP pour l'ensemble des Adresses IP ou Bloc d'Adresses IP commandés pendant toute la durée du Service. Le Client s'interdit ainsi toute activité d'émission massive de courriels non sollicités (spamming) par l'intermédiaire des Adresses IP attribuées par OVHcloud.

9.2 Utilisation sous la responsabilité du Client

OVHcloud décline toute responsabilité quant à l'utilisation effectuée par le Client sur les Adresses IP qui lui auront été attribuées par OVHcloud. Le Client demeure seul responsable de l'utilisation des ressources qui lui sont attribuées et notamment en cas d'utilisation illicite, frauduleuse d'Adresses IP dont il est titulaire. Les Adresses IP attribuées au Client ne peuvent être cédées par celui-ci à un tiers. Le Client fait son affaire de toute demande formulée par un tiers et relative à l'utilisation d'une Adresse IP attribuée au Client.

9.3. Utilisation continue du Service

Le Client s'engage à utiliser de façon continue chaque Adresse IP commandée pendant toute la durée du Contrat. OVHcloud se réserve le droit d'exiger de la part du Client de remplir un formulaire permettant de justifier l'utilisation des Adresses IP ou Blocs d'Adresses IP. Ces informations pourront être communiquées au Registre Internet Regional (RIR) lors d'audits réalisés par ce dernier. Par conséquent, le Client s'engage à utiliser le Service conformément aux indications qu'il a communiquées lors de la réservation de ces ressources.

Le Client s'engage à supprimer les Adresses IP lorsqu'il ne les utilise pas ou plus, dans les plus brefs délais. Le Client peut supprimer une Adresse IP ou un Bloc d'Adresses IP via l'Interface de Gestion.

La suppression d'une ou plusieurs Adresses IP n'affecte pas le nombre d'Adresses IP initialement commandées par le Client. Le Client conserve la possibilité de demander à OVHcloud de lui remettre à disposition des Adresses IP dans la limite du nombre autorisé au titre de la Commande en vigueur. Il est précisé que le présent droit de mise à disposition d'Adresses IP n'est pas applicable en cas de suspension ou de résiliation du Service pour manquement du Client à ses obligations contractuelles.

A défaut d'utilisation continue par le Client d'une Adresse IP sur une période de trente (30) jours consécutifs, le Client est invité, par courriel ou via l'Interface de Gestion, à assigner les Adresses IP non utilisées à un Service Compatible dans les plus brefs délais. A défaut, le Service sera suspendu immédiatement et de plein droit par OVHcloud. La suspension susvisée intervient sans contrepartie ni dédommagement dû au Client et sans préjudice du droit pour OVHcloud de résilier le Contrat pour manquement contractuel selon les modalités prévues par les Conditions Générales de Service.

9.4. Base Whois

Le Bloc d'Adresses IP sera enregistré dans la base Whois du RIR. Le Client pourra personnaliser certains des champs qui seront alors connus publiquement. Le Client s'engage à personnaliser le reverse de ces Adresses IP supplémentaires.

9.5. Sanctions

En cas de non-respect de l'article 9, OVHcloud se réserve le droit de suspendre et/ou de résilier le Service pour manquement contractuel selon les modalités prévues par les Conditions Générales de Service.

En cas de nécessité ou d'urgence, la résiliation des Adresses IP pourra être effectuée par OVHcloud sans délai et sans notification préalable.

Est considérée comme un cas de nécessité ou d'urgence, notamment, toute atteinte avérée ou imminente à la réputation d'une Adresse IP commandée par le Client, que ce soit suite à un acte de malveillance, ou à la suite de la détection d'une faille dans la sécurité du système d'infrastructure du Client.

10. TRANSFÉRABILITÉ

Les Adresses IP et les Blocs d'Adresses IP sont transférables entre les différents Services Compatibles du même Campus. Le Client peut modifier l'affectation d'une Adresse IP via l'Interface de Gestion.

Le Client peut s'il le souhaite basculer une Adresse IP supplémentaire sur un autre Service Compatible. Cette opération doit être effectuée dans l'Interface de Gestion du Client. L'affectation d'une Adresse IP ou d'un Bloc d'Adresses IP à un autre Service Compatible est alors comptabilisée dans le nombre maximum d'IP pouvant être associé au Service Compatible.

Le basculement d'une Adresse IP peut être réalisé par le Contact administratif du Service Compatible d'origine s'il est également Contact administratif du Service Compatible de destination.

Le basculement d'une Adresse IP peut être effectué par le Contact technique du Service Compatible d'origine s'il est également contact technique du Service Compatible de destination ET que le contact administratif de ces deux Services Compatibles est identique.

On entend par Contact administratif et technique, les Comptes client associés à un Service Compatible tels que figurant dans l'Interface de gestion du Client.

11. DÉDOMMAGEMENT

En complément de l'article 8 (Effets de la résiliation), si le Client fait un usage d'une ou plusieurs Adresses IP entraînant l'inscription desdites Adresses IP sur des listes noires:

- (a) Le Client devra indemniser OVHcloud de toutes les conséquences de ce listage, notamment prendre en charge les frais (incluant le traitement administratif en interne) de dé-listage ; et
- (b) OVHcloud pourra immédiatement reprendre en tout ou partie les Adresses IP mises à disposition du Client, afin de préserver leur intégrité et leur valeur, sans contrepartie ni dédommagement dû au Client.

12. NON-SPÉCIFICITÉ DES ADRESSES IP

Les Adresses IP ne sont pas spécifiquement attribuées, c'est-à-dire que lorsqu'une Adresse IP est supprimée par le Client ou reprise par OVHcloud, cette Adresse IP peut être attribuée immédiatement par OVHcloud à un autre Client. OVHcloud ne peut garantir que les Adresses IP remises à disposition du Client suite à une reprise ou suppression précédente d'Adresses IP, ne soient les mêmes que celles précédemment supprimées ou reprises.